

# ***Invitation***

---

## ***Assemblée Générale Lundi 16 octobre à 18h30***

- Rapports : moral - financier -activités
- Renouvellement du Comité Directeur
- **Moment d'échange**  
Réponses à vos questions et suggestions
- **Buffet convivial**  
Rencontre nouveaux et anciens adhérents

**Nous comptons sur votre présence**

Le Comité Directeur

---

### **« Boîte aux lettres »**

**Vous avez des questions, des suggestions... ?  
Écrivez-les et glissez le bulletin dans la boîte aux lettres**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**NOM : .....Prénom : .....**

Grenoble le 26 septembre 2017

## ASSEMBLEE GENERALE

---

Adhérents et amis sportifs,

Vous êtes cordialement invités(e) à participer aux travaux de l'Assemblée Générale Statutaire de votre club clôturant la saison 2016-2017 qui aura lieu le

**Lundi 16 octobre 2017 à 18h30**  
**Au siège du Club – 100 avenue de la Mogne – 38100 Grenoble**

dont l'ordre du jour est le suivant:

- Le rapport moral par le Président
- Le rapport financier par le Trésorier
- Le rapport d'activités par le Secrétaire Général
- Le renouvellement du Comité Directeur

**Un pot amical suivra....**

---

Cette lettre tient lieu de convocation

**Toute personne souhaitant faire acte de candidature afin d'être éligible pour intégrer le Comité Directeur est priée de se faire connaître auprès du Bureau au plus tard le 13 octobre**

**Composition du Comité Directeur :**

Mmes : DUMAS Martine – GAUDIN Thérèse  
Mrs : BENNATHAN Alain - BOCHER Gilles - DUBOIS Alain - DUCKIT Jean Pierre  
DUFOUR Maurice - GAROFALO Joseph - GAUDIN Christian - MAMY Olivier  
MAZARD MERCIER René - MORGAND Jacques - TEXIER Gilbert - HEITZMANN Julien

**Extraits des statuts du Grenoble Tennis :**

- Article 19 (Titre IV – Administration) – Est électeur tout membre de l'Association, âgé de 16 ans au moins le jour de l'élection, ayant adhéré à l'Association depuis plus de 6 mois dans l'année sportive écoulée, et à jour de sa cotisation.  
Le vote par procuration est autorisé, le vote par correspondance n'est pas admis
- Article 31 (Titre V – Assemblées Générales) – Chaque membre de l'Assemblée a une voix et autant de voix supplémentaires qu'il représente de sociétaires, dans la limite de cinq pouvoirs par membres présents

*En cas d'impossibilité, vous pouvez déposer au Club,  
à un membre du Comité Directeur ou un membre du Club, votre pouvoir ci dessous.*

\*\*\*\*\*

### **GRENOBLE TENNIS – ASSEMBLEE GENERALE DU 16 OCTOBRE 2017 - POUVOIR**

Je soussigné :....., membre du Club et à jour de ma cotisation,  
donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale du 16 octobre 2017 et prendre toutes  
décisions en mon nom, à M. ....

Signature et Visa obligatoire du secrétariat

Grenoble le.....